

# FONDS D'EXPERIMENTATION POUR LA JEUNESSE

## APPEL A PROJET n°3

<b>AXE 1</b> <b>ENGAGEMENT DES JEUNES</b>
--

**Programme 1**  
**AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT VERS LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN**  
**A L'INITIATIVE ET L'ENGAGEMENT DES JEUNES**

La notion d'initiative renvoie à la capacité d'agir, d'entreprendre et de conduire une action de manière responsable, de son élaboration jusqu'à sa réalisation concrète. Elle est une manière d'apporter sa contribution à la formation de l'espace public. Ces initiatives peuvent être collectives ou individuelles et s'inscrire dans les domaines de l'animation locale et cohésion sociale, de la création artistique et culturelle, des citoyennetés et solidarités, etc.

### Constats

Apporter un soutien aux initiatives des jeunes est une manière de répondre au hiatus entre volonté d'action des jeunes et défiance institutionnelle, ainsi que de remédier au constat suivant : les jeunes ont un sens de la citoyenneté dont ils peinent encore, pour beaucoup d'entre eux, à trouver les cadres pour l'exercer. Si la société a besoin du dynamisme et de la créativité de la jeunesse pour se développer, les jeunes de leur côté ont besoin pour croire en l'avenir d'une société qui encourage une citoyenneté active et reconnaisse leur capacité d'initiative et d'entreprise, leur sens des responsabilités.

En plus des dispositifs de soutien à l'initiative et à l'engagement des jeunes portés par l'État et fédérés depuis 2004 au sein du programme national « Envie d'agir », il existe aujourd'hui une multiplicité de dispositifs d'aides, aussi bien publics (programmes et bourses d'État, dispositifs dans les collectivités territoriales, etc.) que privés (accompagnement de projets dans le secteur associatif, bourses de Fondations, etc.).

La segmentation des périmètres et des modalités d'intervention qui en découle (par public, par âge, par territoire, par type de projets, avec ou sans accompagnement, avec ou sans financement, initiative directe ou participation, projet individuel ou collectif ...) réduit l'impact de ces politiques. Les jeunes rencontrent donc de véritables difficultés à identifier les ressources sur lesquelles ils peuvent s'appuyer. En outre, ces dispositifs ne sont pas suffisamment connus et utilisés, ils ne sont pas toujours en adéquation avec les attentes des jeunes et/ou profitent peu aux jeunes avec moins d'opportunité.

De nombreuses initiatives existent, plus ou moins structurées, mais peu de données issues d'évaluations externes et contrôlées sont disponibles pour en évaluer l'impact.

## Objectif du programme

Dans le but de permettre à chaque jeune de construire son propre parcours, en conciliant aspiration personnelle et action collective, il s'agit de favoriser l'émergence et d'accompagner des initiatives des jeunes, notamment pour ceux qui disposent de moins d'opportunités<sup>1</sup> de s'engager dans un processus réussi de prise d'initiative et d'engagement.

Les ressources existantes (bourses et programmes publics et privés) sont relativement nombreuses mais elles souffrent souvent d'un problème de visibilité et de lisibilité par les jeunes. L'objet de ce programme n'est donc pas de créer de nouveaux programmes ou bourses mais de rendre davantage visibles et lisibles les ressources existantes.

L'expérimentation vise ainsi à rendre opérationnelle et lisible une **gouvernance territoriale** des politiques et actions de soutien à l'initiative et à l'engagement des jeunes. La synergie des acteurs publics et privés, la complémentarité des moyens humains, techniques et financiers et les modalités de coopération doivent permettre de mettre en place des stratégies locales souples et adaptées pour inciter les jeunes à développer leur sens de l'initiative et de l'engagement. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'offre et de susciter la demande en facilitant l'accès des jeunes aux ressources territoriales existantes, et en simplifiant les dispositifs et les modalités d'intervention au plus près de leurs lieux de vie.

Les projets retenus devront identifier et vérifier les conditions favorisant l'émergence et la conduite réussie de projets de jeunes, notamment chez les jeunes qui ont le moins d'opportunités. Ils devront contribuer à modéliser les moyens garantissant l'accompagnement pédagogique, méthodologique et technique nécessaires à l'aboutissement de la démarche engagée par les jeunes. A cet égard, l'expérimentation peut porter sur la formation, la qualification et l'animation du réseau des professionnels des politiques éducatives de jeunesse pour favoriser la cohérence des approches en réponse à la diversité des besoins des jeunes.

## Cadre d'intervention

Les projets proposés mettront l'accent sur :

- le renforcement de la lisibilité et de l'accessibilité de l'information sur toutes les *ressources existantes* (bourses et programmes publics et privés), avec un accent mis sur la communication et le partenariat avec les médias,
- l'optimisation de l'accompagnement pédagogique et technique personnalisé et de proximité réalisé par les professionnels (pouvant être appuyés par des bénévoles),
- le suivi du jeune à l'issue du projet pour contribuer à la capitalisation de cette expérience dans la poursuite de son parcours personnel et professionnel ;
- la création d'outils de suivi et d'évaluation des dispositifs existants.

*Par ailleurs, les projets d'expérimentation devront être construits en concertation avec les services déconcentrés du Haut commissariat à la jeunesse pour bénéficier de leur expertise et assurer, à travers la coordination et la définition d'objectifs partagés, leur complémentarité avec les dispositifs existants, notamment le programme Envie d'agir.*

## Eligibilité des projets :

- Les projets de taille départementale et inter-départementale seront privilégiés.

- Le fonds **ne financera pas les projets de jeunes eux-mêmes** : les budgets prévisionnels devront être suffisamment clairs pour permettre cette distinction.
- Les dispositifs dédiés à la **création d'entreprises sont exclus** du présent programme.
- Un simple diagnostic territorial ou la seule évaluation d'un dispositif existant ne sont pas éligibles : l'apport d'une valeur ajoutée est nécessaire pour considérer le projet comme une expérimentation.

Modalités d'évaluation. L'évaluation devra porter sur la lisibilité et l'efficacité des coordinations mises en place pour améliorer l'accompagnement des jeunes vers des dispositifs de soutien à l'initiative et à l'engagement. Les indicateurs principaux porteront aussi bien sur la perception de la qualité et de l'accessibilité du service par les jeunes que sur l'efficacité du maillage partenarial et de la mobilisation des acteurs.

## Programme 2

### AMELIORER LA RECONNAISSANCE DES COMPETENCES ACQUISES PAR L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF DES JEUNES

Les apprentissages acquis par l'engagement associatif apportent des plus values en termes de compétences, de savoir-faire et de savoir-être transférables dans la vie professionnelle et constituent dès lors un atout qui doit être valorisé. C'est particulièrement le cas pour les étudiants d'une part, et pour les jeunes en insertion ou entrés dans la vie active d'autre part.

Cet appel à projets s'inscrit en complémentarité des expérimentations menées au titre de précédents appels à projets et des travaux en cours sur le livret de compétences qui concerne les jeunes collégiens et lycéens.

#### **Objectifs :**

Les expérimentations retenues viseront donc, pour le public des jeunes étudiants, des jeunes en insertion ou entrés dans la vie active à :

- Identifier les compétences (savoir-être et savoir-faire) développées dans le cadre de cet engagement et évaluer leur impact sur le parcours de formation et d'accès à l'emploi des jeunes.
- Permettre à tous les jeunes (et notamment ceux qui bénéficient de moins d'opportunités) de valoriser l'ensemble de leurs compétences et capacités acquises par l'engagement associatif et citoyen.

Les projets s'attacheront à donner aux jeunes les moyens de s'approprier et de valoriser les compétences et aptitudes développées dans le cadre de leur engagement associatif et permettront de construire des passerelles favorisant leur prise en compte par les réseaux professionnels.

Les jeunes ciblés en priorité par ce programme sont ceux qui se sont engagés de manière approfondie dans une activité associative.

Les porteurs de projet pourront être des associations, mais aussi des employeurs de taille importante qui souhaitent ajuster leur processus de recrutement pour laisser la place à une formalisation des compétences acquises par les candidats dans le cadre associatif.

Modalités d'évaluation : L'évaluation visera à mesurer la connaissance et l'appropriation des outils mis en place par les jeunes concernés, notamment au travers d'entretiens biographiques auprès des jeunes, ainsi qu'à apprécier l'effet de la valorisation des

compétences identifiées sur les trajectoires des jeunes. L'impact de la valorisation de ces compétences pourra également être estimé via le recours à des dispositifs de testing. Les propositions devront faire preuve d'une grande rigueur méthodologique et se montrer précises quant aux indicateurs de résultats envisagés ainsi qu'aux modalités pratiques de mise en œuvre de ces testings (nature des terrains, taille d'échantillon nécessaire pour détecter statistiquement les effets attendus, en particulier).

### Modalités de financement

- Enveloppe maximale de crédits : **4 Millions €**

*Ce montant correspond au plafond de l'enveloppe budgétaire consacrée par le fonds au financement pluriannuel de l'ensemble des projets sélectionnés dans le cadre du présent axe.*

- Dans le cas de projets nécessitant la mobilisation de moyens en fonctionnement, ceux-ci devront présenter les options de financements envisageables dans l'hypothèse d'une pérennisation du dispositif expérimenté.
- *Le co-financement est obligatoire (sauf pour l'évaluation)*

### Modalités générales d'évaluation

Chaque projet devra faire l'objet d'une évaluation externe, l'absence de lien hiérarchique ou financier entre porteur de projet et évaluateur étant garante de l'indépendance de jugement de ce dernier.

Il revient aux porteurs de projets de s'assurer du caractère évaluable des dispositifs proposés, et de convenir avec leur évaluateur des adaptations à apporter au projet pour garantir la qualité de l'évaluation qui sera menée, selon la méthode d'évaluation retenue par ce dernier.

L'évaluateur devra exposer aussi précisément que possible :

- les objectifs de l'évaluation, détaillés et hiérarchisés ;
- la méthodologie suivie et les hypothèses sur lesquelles se fondera l'évaluation, avec un niveau de détail permettant d'apprécier les éléments concrets sur lesquels l'évaluateur basera son diagnostic ;
- le contexte scientifique dans lequel elle s'inscrit et les liens qu'elle entretient avec la littérature existante dans le domaine couvert (des références bibliographiques sont souhaitées).

**Date limite de soumission des dossiers : mercredi 17 février 2010**

*Toute information peut être obtenue auprès de*  
 Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative  
 (Mission d'animation du Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse)  
[fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr)  
 Tel : 01.40.45.93.22

## AXE 2

### DIVERSIFICATION DES CHOIX D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES FILLES

#### Constats

*Les femmes sont encore sous-représentées dans les formations et métiers traditionnellement considérés comme masculins (professions scientifiques, technologiques et techniques notamment).*

S'agissant des formations et professions scientifiques, force est de constater que si les filles connaissent une meilleure réussite sur le plan scolaire que les garçons et sont en moyenne plus diplômées qu'eux (23,3% des femmes de 25 à 34 ans disposent d'un diplôme supérieur à bac +2 contre 18,6% des hommes du même âge), elles n'en tirent pas parti, au moment de leur choix d'orientation : elles sont encore peu nombreuses à se diriger vers les filières et les écoles les plus valorisées sur le marché du travail. Ainsi, si la part des filles en terminale scientifique est de 45,6% avec un taux de réussite à ce bac de 5 points supérieur à celui des garçons, elles ne représentent ensuite que 29% des étudiants en sciences fondamentales et application, 30% des effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques, et un quart des effectifs des écoles d'ingénieurs. Or, ce sont les disparités sexuées au sein des filières de formation initiale qui vont, pour partie, prédéterminer les clivages que l'on observe aujourd'hui sur le marché du travail, avec une concentration des femmes dans certains secteurs d'activité.

Les filles sont également sous-représentées dans les formations et métiers techniques traditionnellement considérés comme masculins. Les filles ne représentaient en 2007 que 14% des effectifs de CAP et de BEP de la production et 10% des baccalauréats professionnels et BMA de la production. Au lycée professionnel, les filles privilégient les spécialités sanitaires et sociales et secrétariat-bureautique, tandis que les garçons s'orientent principalement vers les filières électricité-électronique.

Les filles s'orientent peu vers l'apprentissage. Bien que l'égalité d'accès à l'apprentissage figure parmi les objectifs de la première génération de Contrats d'objectif et de moyen (COM) signés entre l'Etat et les régions, le taux de féminisation des formations stagne autour de 30%. En outre, 37% des garçons qui suivent un second cycle professionnel de niveau V le font dans le cadre de l'apprentissage, contre seulement 17% des filles. Il est à noter que une fois entrés en apprentissage, les garçons et les filles font des choix de spécialité différents : les filles se dirigent souvent vers les spécialités de commerce-vente et de coiffure-esthétique, tandis que les garçons privilégient les spécialités de l'agroalimentaire et du bâtiment.

La lutte contre les stéréotypes de genre est au cœur des priorités gouvernementales. Un partenariat interministériel engagé depuis 2000 et renouvelé en 2006 – la Convention pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif – a notamment pour objectif d'améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes filles et ainsi de leur garantir une meilleure insertion dans l'emploi. Participant à cet objectif, le Prix de la vocation scientifique et technique des filles, organisé chaque année par le ministère en charge du Service des droits des femmes et de l'égalité, est destiné aux jeunes filles de classe de terminale qui font le choix de s'orienter vers une filière scientifique ou technologique de l'enseignement supérieur comptant moins de 40% de filles.

## OBJECTIFS

*Ces expérimentations ont pour objectif, en parallèle et en complément de tous les dispositifs déjà en place pour favoriser l'égalité des chances, de lutter contre les stéréotypes de genre et l'autocensure. Elles pourront aussi consister à infléchir ou améliorer les dispositifs existants.*

Les projets devront présenter une innovation par rapport aux dispositifs existants et devront être menés à une échelle suffisante, en termes de public à atteindre, pour permettre une éventuelle généralisation des actions, après une évaluation d'impact. Les projets devront mentionner le nombre de jeunes filles concernées et justifier ce nombre en regard de l'objectif d'évaluation et de généralisation. Le jury sera attentif à ce critère d'appréciation des projets.

Les projets concernant les DOM pourront présenter des échantillons de plus petite taille en privilégiant une approche davantage qualitative.

Une attention particulière pourra être accordée aux projets s'adressant aux jeunes filles des quartiers de la politique de la ville. Aux problèmes rencontrés par les filles de manière générale s'ajoutent en effet dans ces quartiers des difficultés spécifiques, parmi lesquelles :

- Une plus faible qualification des femmes ou des qualifications éloignées des besoins du marché du travail
- Des représentations familiales parfois stéréotypées au regard des métiers
- Des difficultés pour les familles à accompagner leurs filles dans leurs choix d'orientation scolaire et professionnelle.

Les projets s'attacheront à mettre en exergue les actions mises en œuvre, avec l'objectif d'égalité des sexes, pour préparer les choix d'orientation, du collège vers le lycée ou l'apprentissage, et/ou du lycée vers l'enseignement supérieur.

Les porteurs de projets veilleront à développer et renforcer le maillage partenarial et à s'assurer de la coordination entre les différents acteurs concernés par cette problématique (établissements scolaires de l'enseignement secondaire, centres de formation des apprentis, établissements d'enseignement supérieur, associations, missions locales, collectivités territoriales, entreprises ou branches professionnelles, etc.).

**Programme 1**  
**ORGANISER L'INFORMATION DES JEUNES FILLES ET DES FAMILLES**  
**ET**  
**SENSIBILISER LES ACTEURS DE L'ORIENTATION SCOLAIRE, DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Les informations concernant certaines filières d'enseignement et secteurs professionnels sont parfois insuffisamment disponibles. Il est donc proposé de travailler sur la façon d'améliorer l'accès des jeunes filles et de leur entourage à ces informations, afin de favoriser leur orientation vers des filières d'enseignement et des secteurs traditionnellement considérés comme masculins ou dans lesquels la répartition hommes-femmes est déséquilibrée (sont principalement visées les formations et professions scientifiques, technologiques – sciences de l'ingénieur - et techniques, ainsi que l'apprentissage).

Ce travail d'information pourra prendre des formes diverses : valoriser les réseaux d'anciennes élèves, développer des actions de sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes de genre à l'attention des familles, favoriser un travail de sensibilisation et d'appropriation de la problématique de la lutte contre les stéréotypes de genre auprès des acteurs de l'orientation scolaire, des professeurs, etc.

*Modalités d'évaluation.* L'évaluateur privilégiera les études d'impact sur des échantillons de taille suffisante pour estimer l'effet des dispositifs sur les trajectoires des jeunes filles (une indication des tailles d'échantillon nécessaires pour détecter statistiquement les effets attendus sera valorisée). Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la constitution de groupes témoins permettant d'isoler de manière crédible l'effet propre du dispositif proposé, les protocoles d'assignation aléatoire étant particulièrement appréciés. Par ailleurs des évaluations de nature plus qualitative pourront être menées, en particulier quant à la mobilisation des acteurs et la pertinence et l'efficacité des outils et supports de sensibilisation élaborés.

## **Programme 2**

### **ACCOMPAGNER LES JEUNES FILLES POUR COMBATTRE L'AUTOCEUSURE**

L'autocensure est l'un des freins importants à l'accès des jeunes filles à certaines filières d'enseignement et secteurs professionnels. Des dispositifs d'accompagnement durant la période de formation et dans les premières années de vie professionnelle pourront être expérimentés.

Lors des années de formation, il pourra s'agir d'accompagner les jeunes filles vers l'apprentissage (financement de l'adaptation des locaux des CFA à la mixité, bourses aux candidates à l'apprentissage), ou encore d'amener les jeunes filles à aller jusqu'au bout de leur cursus scolaire (exemple : tutorat, octroi de bourses d'études, accompagnement des jeunes filles en stage et en internat).

Des initiatives d'accompagnement renforcé dans l'accès au premier emploi pourront également être expérimentées (développement d'actions de « marrainage » ou de « parrainage » des jeunes femmes exerçant leur premier emploi dans des métiers traditionnellement masculins, initiatives visant à favoriser l'accès des femmes aux métiers de la « croissance verte », etc.).

*Modalités d'évaluation.* Des études d'impact, permettant d'apprécier l'effet des dispositifs proposés sur les trajectoires des jeunes filles, seront demandées. Le protocole proposé devra être en mesure d'identifier l'effet des différents instruments proposés (bourses, différents modes d'accompagnement, etc.). Une attention particulière sera portée à la constitution de groupes témoins permettant d'isoler de manière crédible l'effet propre du dispositif proposé, les protocoles d'assignation aléatoire étant particulièrement appréciés. Au-delà de ces études d'impact, les évaluations pourront viser à porter un jugement sur la mobilisation des acteurs et l'efficacité du dispositif partenarial.

*Seuil minimum de bénéficiaires concernés : **200 jeunes***

*Cette condition ne s'applique pas aux projets ultramarins,  
pour lesquels l'évaluation sera de type qualitatif.*

<b>Modalités de financement</b>
---------------------------------

- Enveloppe maximale de crédits : **4 M€**

Ce montant correspond au plafond de l'enveloppe budgétaire consacrée par le fonds au financement pluriannuel de l'ensemble des projets sélectionnés dans le cadre du présent axe.

- Le financement des projets éligibles ne pourra en aucun cas couvrir des dépenses liées au frais de fonctionnement de la structure. Le financement des projets retenus servira exclusivement à la mise en œuvre des actions présentées.
- Le co-financement est obligatoire (sauf pour l'évaluation)

Cet axe fait l'objet d'un soutien du groupe Total.

<b>Modalités générales d'évaluation</b>
---

Chaque projet devra faire l'objet d'une évaluation externe, l'absence de lien hiérarchique ou financier entre porteur de projet et évaluateur étant garante de l'indépendance de jugement de ce dernier.

Il revient aux porteurs de projets de s'assurer du caractère évaluable des dispositifs proposés, et de convenir avec leur évaluateur des adaptations à apporter au projet pour garantir la qualité de l'évaluation qui sera menée, selon la méthode d'évaluation retenue par ce dernier.

L'évaluateur devra exposer aussi précisément que possible :

- les objectifs de l'évaluation, détaillés et hiérarchisés ;
- la méthodologie suivie et les hypothèses sur lesquelles se fondera l'évaluation, avec un niveau de détail permettant d'apprécier les éléments concrets sur lesquels l'évaluateur basera son diagnostic ;
- le contexte scientifique dans lequel elle s'inscrit et les liens qu'elle entretient avec la littérature existante dans le domaine couvert (des références bibliographiques sont souhaitées).

<b>Date limite de soumission des dossiers : mercredi 17 février 2010</b>
--

*Toute information peut être obtenue auprès de*  
 Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative  
 (Mission d'animation du Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse)  
[fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr)  
 Tel : 01.40.45.93.22